

Et vive les purins !

AJAT. Un défenseur de l'infusion d'ortie est devenu un spécialiste très recherché.

SO 23/02/2010



Jean-François Lyphout fabrique et utilise les purins de plantes dans ses serres, à l'exclusion de tous les produits chimiques. (PHOTO JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET)

Il y a encore peu de temps, une loi de 2006 menaçait de deux mois de prison ferme et 75 000 euros d'amende tous ceux qui vendaient ou faisaient la promotion du purin d'ortie et plus largement des produits naturels utilisés pour traiter des plantes. Les bonnes vieilles recettes de jardinier étaient devenues hors-la-loi au même titre que des plantes hallucinogènes ! Ces sanctions ne sont finalement restées qu'au stade des menaces.

Mais le purin d'ortie est toujours un sujet qui fait naître les débats au quart de tour. C'était encore le cas il y a peu lors d'un Conseil municipal de Périgueux, entre majorité et opposition. Il s'agissait alors de savoir si la ville pouvait adhérer pour 45 euros par an à l'Association pour la promotion des produits naturels peu préoccupants (Aspro-pnpp). Avec Trélissac peu après, ce sont les deux premières communes de France à avoir adhéré à cette association nationale qui fait du lobbying pour remplacer l'utilisation de produits chimiques dans les espaces verts.

Mode d'emploi interdit

À Ajat, près de Thenon, le pépiniériste Jean-François Lyphout est l'un des piliers de ce mouvement. Il préfère parler de « plaidoyer » pour les purins et autres préparations naturelles. « Au début de notre installation en 1985, nous utilisons des produits chimiques, comme tout le monde. Mais nous avons commencé à réfléchir quand nous avons eu un enfant et en voyant des agriculteurs malades. »

Purin d'ortie pour fortifier les plantes, de consoude contre l'oïdium, de fougère comme insectifuge et bien d'autres préparations à base de plantes sont venues remplacer les produits industriels. « Il faut que l'on ait le choix. On n'intoxique personne et la seule chose qu'on risque, c'est que ça ne fonctionne pas ! » Pourtant, ça a l'air de marcher. De plus en plus de jardins passent aux purins et, depuis peu, même des fraiseiculteurs du Périgord s'y mettent. Des projets pour le tabac et les pommiers sont en cours.

Petit à petit, Jean-François Lyphout est devenu un spécialiste très recherché par tous les médias nationaux. Il vient par exemple de participer à un film qui sortira sur Arte au printemps sur la guerre de l'ortie. « Je refuse des conférences partout, je n'ai plus le temps ». Parce qu'il est aussi devenu l'un des rares producteurs professionnels en France. À l'arrière de son exploitation, il a investi dans de grosses cuves et du matériel viticole pour produire en bonne quantité (dans les 40 000 litres par an). Il faut récolter ces plantes sauvages, les broyer, les faire macérer, avant de stocker le produit en cuve.

Mais les restrictions autour de ces produits sont encore là, même si un nouveau texte devrait enfin en venir à bout. En attendant, sur les bidons de purin, on ne trouve qu'une jolie photo de la plante et des slogans, mais nul mode d'emploi. « C'est interdit », sourit le fabricant. Mais il voit le potentiel de ce produit se développer et espère que cela va permettre à d'autres de s'installer pour en produire.

Jean-François Lyphout compte maintenant sur la sensibilisation des communes, notamment à travers les élus écologistes, pour faire avancer le dossier. Le purin d'ortie, c'est inoffensif répète-t-il. Pour le prouver, il en a même bu en public lors de la polémique en 2006 : « C'est du purin, ce n'est pas très bon, mais je n'ai pas été malade. »

Auteur : HERVÉ CHASSAIN
h.chassain@sudouest.com